



Public concerné

Exploitant(e)s agricoles récemment installés en Drôme.



Durée

1 jour(s) / 7h



Lieux / dates

23/01/2025 > Bourg-lès-Valence

Responsables de stage :

Alice BOUTON

Contacts :

Fabienne MALOSSANNE

27/01/2025 > Bourg-lès-Valence

Responsables de stage :

Alice BOUTON

Contacts :

Fabienne MALOSSANNE

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode



FORMATION

Gérer la PAC au démarrage de son activité agricole



Conditions de réalisation

Pré-requis : aucun.



Objectifs

Être capable de vérifier quelles aides peuvent être demandées sur son exploitation et leurs critères d'éligibilité.
Anticiper les démarches nécessaires.



Contenu

Les surfaces admissibles à la PAC en fonction des catégories (terres arables, CP, PP).
Les IAE dans la déclaration PAC.
Les spécificités drômoises.
Surfaces pastorales, taux de chagement, surfaces non agricole.
Le respect de l'écorégime.
Les clauses de transferts de DPB.
Les autres aides ou règles : conditionnalité, ICHN, bio, MAEC, les règles de transparence économique.
Telepac.
Les leviers à disposition du déclarant et la mise en œuvre possible de changements.



Méthodes pédagogiques

Apports fondamentaux.
Etudes de cas concrets, échanges animés par le formateur sur les impacts constatés.
Exercices pratiques.



Modalités d'évaluation

Fiche d'évaluation « ce que j'en retiens ? » et auto-évaluation des acquis par le stagiaire



Autres informations

Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de la formation par la Chambre d'agriculture de la Drôme.
Si vous êtes en situation de handicap, [cliquez ici](#).